

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 19 DÉCEMBRE 2024

Secrétaire de séance : Madame GUIHENEUX Elisabeth

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 53 Votants (dont 14 pouvoirs) : 67	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 13/12/2024
--	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierre GALANT - ARGENTRE DU PLESSIS, Christian HAMELOT - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Marie-Renée SAILLANT - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Bertrand DAVID - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Catherine LECLAIR - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHISE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Anne-Marie MORLIER - MOULINS, Gilbert GERARD - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Paul LAPAUSE - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Pierre LEONARDI - VITRE, Constance MOUCHOTTE - VITRE, Fabrice HEULOT - VITRE, Jean-Yves BESNARD - VITRE, Nicolas MIJOLE - VITRE, Erwann ROUGIER - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :

Danielle DEVILLE donne pouvoir à Bertrand DAVID, Magali BUDOR donne pouvoir à Bernard RENO, Marie-Christine MORICE donne pouvoir à Laurent FESSELIER, Henri BEGUIN donne pouvoir à Lionel CORNEE, Amand LETORT donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Mathieu VINCENT donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Claudine HUMBERT, Yves GUERIN donne pouvoir à Yoann BAUDY, Michel SAUVAGE donne pouvoir à Jacqueline HAQUIN, Lisiane HUET donne pouvoir à Bruno DELVA, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Pierre LEONARDI, Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE, Anne BRIDEL donne pouvoir à Constance MOUCHOTTE, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, Katia BONNANT, Joseph JEULAND, Christian STEPHAN, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Elisabeth BRUN, Christophe LE BIHAN, Marie-Cécile TARRIOL, Nicolas KERDRAON

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 19 DÉCEMBRE 2024

- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) 2023 en matière d'assainissement collectif et non collectif

La Vice-présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles D.2224-1 à D.2224-5 qui imposent de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif ou d'assainissement non collectif (R.P.Q.S) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitre communauté » ;

Vu la délibération n°2019_181 du conseil d'agglomération du 08 novembre 2019 portant révision des statuts de la communauté d'agglomération, rendant obligatoire les compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines », à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu les rapports annuels du délégataire 2023 (R.A.D) relatifs aux services gérés en concession ;

Vu les bilans annuels de fonctionnement établis par les exploitants et le Département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement réunie le 29 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 28 novembre 2024 ;

Vu les rapports 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif, joints en annexe de la présente délibération ;

Considérant que les rapports sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif sont publics et permettent d'informer les usagers du service ;

Considérant qu'ils seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le site de Vitre Communauté ;

Il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable sur les Rapports portant sur le Prix et la Qualité du Service en matière d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2023, tels que joints en annexe ;

- D'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport pour consultation des usagers et services préfectoraux ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Fait à Vitre, le 23 décembre 2024

Le Président
Teddy REGNIER

La Secrétaire de séance,
Élisabeth GUIHENEUX